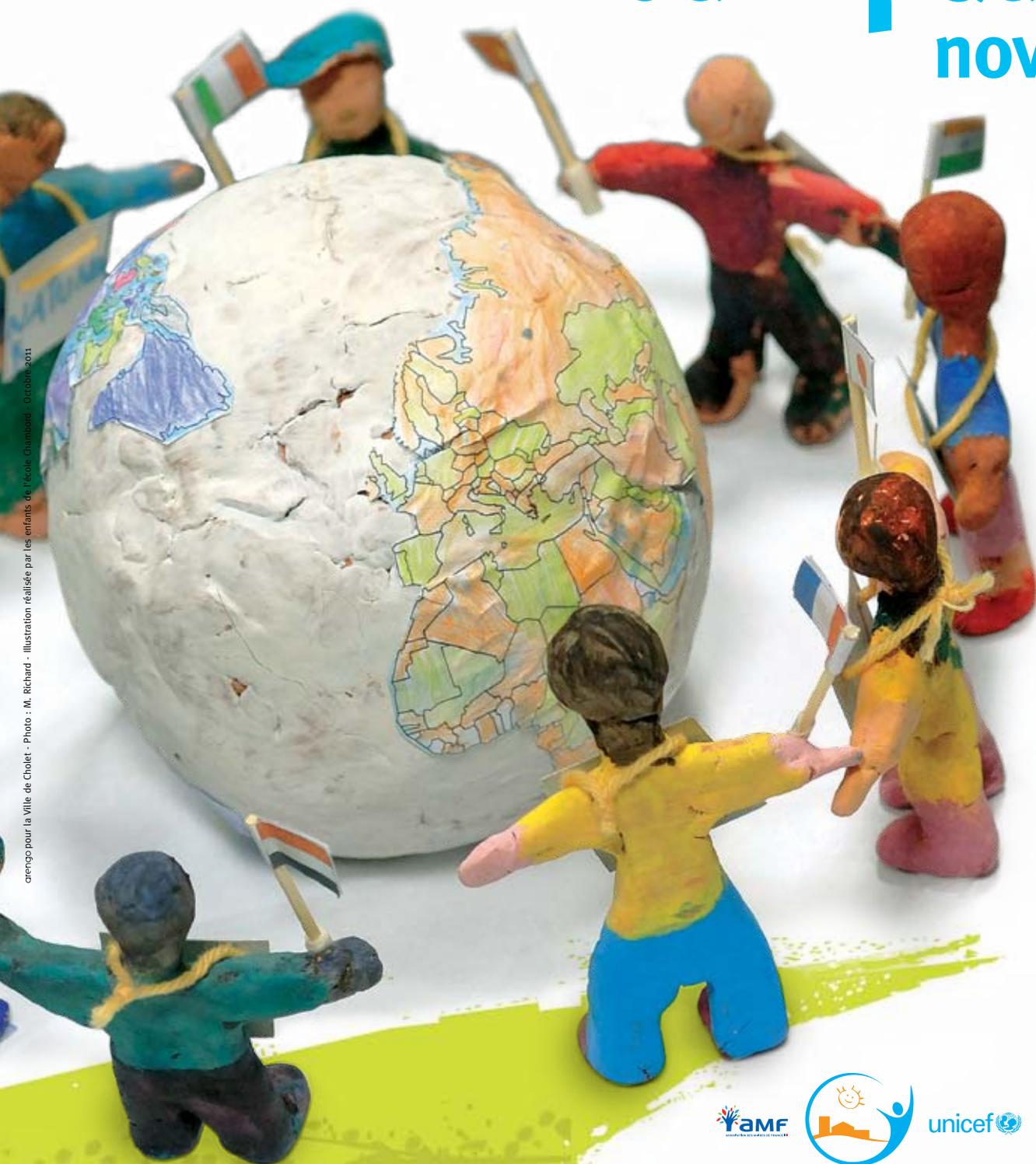


DOSSIER DE PRESSE

Journées ~~ées~~ des Droits de l'enfant à Cholet

Le droit à une famille

du 14 au 20
novembre 2011



crengopour la Ville de Cholet - Photo : M. Richard - Illustration réalisée par les enfants de l'école Chammond - Octobre 2011





Journées des Droits de l'enfant

Sommaire

Communiqué de presse :	p 3
Les Journées des droits de l'enfant à Cholet	
Programme des Journées des Droits de l'Enfant à Cholet	p 4
Cholet, Ville amie des enfants :	p 7
un titre, des actions	
Annexes	
La convention des droits de l'enfant	p 8
Ville amie des enfants / Unicef	p 9

Relations Presse / Événementiel
Véronique Bonnet
02 72 77 23 85
06 74 97 44 28
vbonnet@ville-cholet.fr



Journées des Droits de l'enfant

LES JOURNÉES DES DROITS DE L'ENFANT A CHOLET

Communiqué de presse

La Ville de Cholet, détentrice depuis 2004 du titre "Ville Amie des Enfants", célèbre le 20 novembre prochain la Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Elle lance, à dater du 14 novembre, une série de rendez-vous : "Les Journées des Droits de l'Enfant à Cholet". Ces temps forts sont le reflet de l'engagement d'une ville aujourd'hui reconnue pour ses initiatives quotidiennes en faveur de l'enfance et de la famille.

Les droits des enfants sont exprimés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), texte établi sous l'égide de l'Unicef, et adopté par l'Assemblée des Nations Unies le 20 novembre 1989. En le ratifiant, les pays signataires ont affirmé leur volonté de reconnaître les enfants comme des citoyens qu'il faut protéger, respecter et aider par tous les moyens à s'épanouir. En hommage à cette convention, le 20 novembre est désormais chaque année dédiée aux Droits de l'Enfant.

Un fil conducteur...

Cholet, Ville Amie des Enfants, célèbre la CIDE en instaurant, du 14 au 20 novembre prochains "les Journées des Droits de l'Enfant à Cholet" et en choisissant comme fil conducteur pour cette 8^e édition le thème "Le droit à une famille".

Dans son préambule, la CIDE consacre le droit à une famille comme le droit premier de l'enfant, en précisant que "l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension". En France, pourtant, des milliers d'enfants sont privés de ce droit. Certains naissent sans parents, d'autres en sont séparés, d'autres encore grandissent dans des familles confrontées à de trop graves difficultés pour leur apporter bien-être et protection. La famille, cette "institution" qui n'a cessé d'évoluer au fil des générations et qui revêt aujourd'hui de multiples visages, doit donc rester au cœur des priorités.

...des temps forts :

- La Ludothèque "Les 3D" et la Médiathèque Elie Chamard proposeront aux scolaires de confectionner un "Jeu de CETTE famille".
- Petits et grands pourront profiter des animations proposées par les Musées de Cholet, à faire en famille.
- Les tout-petits s'émerveilleront devant le spectacle musical "Gratte-moi l'do", proposé par le Service Petite Enfance.
- 200 enfants exprimeront leurs droits et leurs devoirs sur la scène d'Interlude, au cours du traditionnel spectacle sportif et chorégraphique, orchestré par le Service des Sports.
- Parents et professionnels ne seront pas en reste. Trois conférences et un café pédagogique, des ateliers parents enfants et une table ronde leur seront proposés : solidarités familiales, place des parents face à l'adolescent, nouveaux modèles familiaux, coéducation, jeu coopératif, temps partagé...



Journées des Droits de l'enfant

LES JOURNÉES DES DROITS DE L'ENFANT A CHOLET

Programme

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre, la Ville de Cholet organise pour la 8^e année consécutive un ensemble de temps forts. Plusieurs dates sont à retenir, entre le 14 et le 20 novembre 2011, au cours de ces "Journées des Droits de l'Enfant à Cholet", illustrant cette année le droit à une famille.

Toutes les animations proposées sont gratuites.
Renseignements sur le programme général au 02 72 77 21 35

du 7 au 20 novembre

" Tous mes droits d'enfant ", exposition de la maison d'édition Rue du Monde

Un parcours d'images et de questions pour porter à la connaissance du plus grand nombre la force de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Des textes brefs d'Alain SERRES, des données clés, des paroles d'enfants, des illustrations de PEF amènent à s'interroger sur la vie des enfants partout dans le monde.

Proposé par le Comité Consultatif de la Citoyenneté.

→ Galerie de liaison de l'Hôtel de Ville –
Entrée libre, aux heures d'ouverture habituelles

du 14 au 18 novembre

Les droits de l'enfant pendant la Pause Méridienne et l'Accueil Périscolaire

Les équipes d'animation du Service Scolaire accompagnent les enfants autour de diverses activités ludiques (jeux de société, jeux symboliques, jeux de rôles...) et loisirs créatifs (activités manuelles individuelles, productions collectives...). Objectif : créer une dynamique sur les enjeux des Droits de l'Enfant et plus particulièrement sur le droit à une famille et les droits et devoirs en famille.

→ 18 écoles publiques sont concernées.

du 18 novembre au 17 décembre

" Portraits de familles ", exposition photographique

Des parents d'enfants accueillis dans les crèches et multi-accueil choletais ont accepté la proposition du service Petite Enfance : être photographiés, en famille. Ces vingt clichés donnent lieu à une exposition photographique, réalisée par la Ville de Cholet.

→ Point Info Famille – Entrée libre,
aux heures d'ouverture habituelles
→ Renseignements auprès du Service Petite Enfance :
02 72 77 24 10

du 15 au 19 novembre

Jouons en famille !

Toute la semaine, la Ludothèque propose de se réunir en famille, petits et grands, autour de différents jeux de sociétés surdimensionnés, à découvrir à plusieurs générations. Ces espaces de jeux symboliques permettent aux enfants de recréer des scènes de la vie quotidienne et familiale.

→ Aux heures d'ouverture habituelles, Ludothèque
"Les 3D", Mail II, avenue de l'abreuvoir.
Ouvert à tous - Renseignements 02 72 77 23 44

lundi 14 novembre

"Quelles solidarités entre les familles, pour une société plus ouverte ?", conférence de Brigitte ALSBERGE, Responsable nationale des solidarités familiales au Secours catholique.

Le Secours Catholique est en contact chaque année avec plus de 600 000 familles. L'expérience de ces rencontres révèle les richesses humaines de chacune d'entre elles. Comment permettre leur partage aujourd'hui ? Conférence ouverte à tout parent, aux professionnels, aux bénévoles et à tout citoyen conscient de cet enjeu.

Proposée par le Secours Catholique 49

→ À 20h30, Salle Paul Valéry, rue de l'Hôtel de Ville
(entrée par la conciergerie)
Entrée libre - Renseignements :
Julien Ricaud – 02 41 88 85 65

mardi 15 novembre

"La juste place des parents face à l'ado : autorité, affection...", conférence-débat de Frédérique d'AUBIGNY, Médecin à la Sécurité Sociale

Exerçant depuis 23 ans, Frédérique d'AUBIGNY est spécialisée dans le domaine médico-social, et dispose d'une profonde connaissance de ce secteur.

Proposée par l'École des Parents et des Éducateurs 49

→ À 20h30, Salle Paul Valéry, rue de l'Hôtel de Ville
(entrée par la conciergerie)
Entrée libre - Renseignements :
epe49@ecoledesparents.org



Journées des Droits de l'enfant

mercredi 16 novembre

" Navette la marionnette "

Navette la marionnette est venue visiter le Musée du Textile avec ses six copines. Malheureusement, toutes ses amies se sont perdues. Aidons Navette à les retrouver.

→ À 10h et à 16h, Musée du Textile, rue du Dr Roux
À partir de 3 ans – Durée 45 mn - Nombre de places limité
Réservations indispensables au 02 72 77 23 22

"Dessine-moi un arbre" à partir de 6 ans.

Visites en famille de la galerie d'Art. Muni d'un Livret jeu, l'enfant découvre différents courants artistiques en compagnie de ses parents, frères et sœurs, grands-parents... Une visite ludique, à partager !

→ À 11h et à 15h, Musée d'Art et d'Histoire,
avenue de l'Abreuvoir
À partir de 6 ans - Durée 1h – Nombre de places limitées
Réservations indispensables au 02 72 77 23 22

"Nouveaux modèles familiaux... quel impact sur le développement de l'enfant ?", conférence de Serge HEFEZ
Serge Hefez, Psychiatre et Psychanalyste de renom, est responsable de l'unité de thérapie familiale dans le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

Proposée par Nova Child, en partenariat avec le Comité Consultatif de la Famille, et avec la participation des étudiants de BTS Communication du Lycée Sainte-Marie

→ À 20h30, Salle Paul Valéry, rue de l'Hôtel de Ville
(entrée par la conciergerie)
Ouvert à tous – Renseignements : 02 41 49 57 23

jeudi 17 novembre

Café-débat "Comment ensemble éduquer le jeune enfant ?" parents, futurs parents, assistants maternels, garde à domicile

Soirée conviviale d'échanges et de débats sur des questions d'éducation, sociales et culturelles. Ouverte à toutes personnes souhaitant venir partager des réflexions, des pratiques : parents, assistants maternels, animateurs, éducateurs, enseignants, étudiants...

Animé par Sophie CARRETERO : formatrice petite enfance au CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active).

Proposé par le Relais Assistants Maternels de la CAC, en partenariat avec le CEMEA de Nantes.

→ À 20h30, Point Info Famille, avenue Maudet
Nombre de places limité – Réservations indispensables
au 02 72 77 24 10

vendredi 18 novembre

" Le jeu de CETTE famille "

La Médiathèque et la Ludothèque proposent aux classes de CE2-CM1 de jouer au Jeu des 8 familles (même principe que le jeu des 7 familles mais avec les multiples configurations de la famille contemporaine) et, à l'issue de créer un jeu final en produisant une vingtaine de nouveaux personnages, qui composeront "cette" famille, et qui sera exposée ensuite à la Ludothèque.

→ 4 classes sont concernées /
Renseignements : 02 72 77 23 41

samedi 19 novembre

Ateliers parents/enfants

Animés par les professionnelles du Service Petite Enfance autour de différents thèmes (musique, pâte à modeler, manipulation, peinture...), ces ateliers seront l'occasion d'un moment complice pour l'enfant et son parent.

Proposés par le Service Petite Enfance
Pour les 2 – 5 ans – Durée : 45 mn.

→ À 9h30 et à 10h30, dans les structures Petite Enfance
Nombre de places limité - Réservations obligatoires
au 02 72 77 24 10 (à partir du 3 novembre)

Spectacle de marionnettes

Depuis janvier 2011 une vingtaine d'adhérents se réunissent régulièrement à la Ludothèque avec Monsieur MAISSIN, marionnettiste professionnel qui les aide à concevoir intégralement une marionnette. Les différents personnages créés par les adhérents forment désormais, à leur manière, une famille. C'est avec plaisir que le groupe a décidé de célébrer les Journées des Droits de l'Enfant en nous racontant leur histoire.

→ À partir de 10h30, Ludothèque "Les 3D",
Mail II, avenue de l'abreuvoir.
Ouvert à tous - Renseignements 02 72 77 23 44

Le jeu en famille

Le centre socioculturel K'léidoscope et l'AFAAM du Choletais (Association de Familles d'Accueil et Assistants Maternels) proposent une journée dédiée au jeu en famille et à la dynamique du jeu coopératif : des ateliers jeux pour tous les âges et, en fin de journée, une table ronde, à destination des parents, sur le thème "le jeu, l'enfant et l'accompagnement du parent" animée par Rébi PREZELIN, Psychologue clinicienne.

→ Ateliers-jeux de 10h à 12h et de 14h à 18h /
Table ronde à 17h
Salle socioculturelle du Puy Saint-Bonnet
Ouvert à tous – Renseignements 02 41 30 78 71



Journées ~~des~~ Droits de l'enfant

" Soutenir les familles ", portes ouvertes du Secours Catholique

Visite des locaux et présentation des différentes formes de solidarité : parrainage de proximité, groupe convivial, accompagnements pour les vacances, accompagnement scolaire...

Proposées par le Secours Catholique 49

→ De 14h30 à 17h, 18 rue de Pineau, Cholet
Entrée libre - Renseignements: 02 41 62 54 09

" Navette la marionnette "

Parcours "Navette la marionnette" : partez à la recherche des marionnettes perdues dans le musée.

Visite libre de 10h à 12h et de 14h à 18h, Musée du Textile, rue du Dr Roux

→ À partir de 3 ans – Renseignements au 02 72 77 23 22

Entrez dans la cour des grands

Comment décoder une image tout en s'amusant ? Un livret jeu et différentes activités proposées au fil des galeries d'Art et d'Histoire fournissent des clefs pour entrer dans les secrets d'artistes.

→ Visite libre de 10h à 12h et de 14h à 18h, Musée d'Art et d'Histoire, avenue de l'abreuvoir
Pour les familles avec enfants de 7 à 12 ans - Renseignements au 02 72 77 23 22

Spectacle sportif : " 200 enfants expriment leurs droits et leurs devoirs "

Présentation de différentes activités physiques et sportives sous forme chorégraphique. Organisé par le Service des Sports, avec des élèves des écoles Turbaudières, Girardière et St Exupéry, des enfants du centre social Pasteur, du CAE, de l'ITEP La Tremblaie et de l'IME La Rivière, et le groupe de capoeira "Sambatoque" de Chemillé.

Théâtre Interlude, rue Saint Méline
Ouverture des portes à 14h
→ Début du spectacle à 14h30 (passé cet horaire, aucune entrée ne sera possible)
Durée: 1h45, avec entracte.
Ouvert à tous – Renseignements 02 72 77 23 62

dimanche 20 novembre

" Gratte moit l'do ", chansons, comptines et jeux de doigts Petit our dans les chansons connues et moins connues de l'enfance avec Gilles Clément à la guitare et Agnès Chaumié à la voix et aux percussions. Le duo nous entraîne sur le fil des musiques et des histoires.

Proposé par le Service Petite Enfance

→ À 10h30 et à 16h, Jardin de Verre, bd Gustave Richard
Pour les 1 – 5 ans – Durée : 30 minutes
Nombre de places limité – Réservations obligatoires au 02 72 77 24 10 (à partir du 3 novembre)

" Navette la marionnette "

Parcours "Navette la marionnette" : partez à la recherche des marionnettes perdues dans le musée.

→ Visite libre de 10h à 12h et de 14h à 18h, Musée du Textile, rue du Dr Roux
À partir de 3 ans – Renseignements au 02 72 77 23 22

Entrez dans la cour des grands

Comment décoder une image tout en s'amusant ? Un livret jeu et différentes activités proposées au fil des galeries d'Art et d'Histoire fournissent des clefs pour entrer dans les secrets d'artistes.

→ Visite libre de 10h à 12h et de 14h à 18h, Musée d'Art et d'Histoire, avenue de l'abreuvoir
Pour les familles avec enfants de 7 à 12 ans - Renseignements au 02 72 77 23 22

Droits devant !, le jeu des familles

L'Unicef propose à tous, petits et grands, de (re)découvrir, en famille, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, au cours d'un moment convivial et ludique animé par les bénévoles de l'antenne locale et du Comité départemental.

→ À 10h, à 11h30 et à 14h30, Salle Araya (entrée par le parvis de l'Hôtel de Ville)
Ouvert à tous – Durée : 1h – Renseignements : 02 41 64 91 48



Journées des Droits de l'enfant

CHOLET, VILLE AMIE DES ENFANTS

UN TITRE, DES ACTIONS

En ratifiant le 20 novembre 2004, la charte "Ville amie des enfants", Cholet a rejoint le réseau des 206 villes françaises dotées aujourd'hui de ce titre, décerné par l'UNICEF France. Elle s'engage ainsi "à rendre la ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs, à promouvoir leur éducation au civisme et leur implication dans la vie de la cité, à favoriser leur ouverture à la solidarité internationale, et à organiser tous les ans, autour du 20 novembre, Journée Internationale des Droits de l'Enfant, de façon conjointe avec l'UNICEF, des actions en faveur de l'enfance".

Une reconnaissance de l'enfant...

La Ville de Cholet a adopté un axe directeur identitaire, plaçant l'enfant au cœur de ses préoccupations. Mobilisant l'ensemble de ses services, sensibilisant ses concitoyens, elle a développé de nombreuses initiatives privilégiant notamment vie quotidienne, participation et écoute, et solidarité internationale. Qu'il s'agisse de l'action municipale "Brisons le silence" qui lutte contre l'enfance maltraitée, de la sécurité aux abords des écoles, de la sensibilisation aux troubles de l'audition, de la création de festivals, de l'organisation d'une manifestation sur le respect de l'environnement "Un vendredi au jardin"...., l'ensemble de ces actions sont fondées sur un socle de valeurs puisées dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

... de la famille

Cette politique en direction de l'enfant l'est aussi implicitement en direction de la famille. Qu'il s'agisse du développement de structures d'accueil pour les tout-petits, de l'organisation de conférences sur l'adolescence et la parentalité, de la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parents dans leur rôle..., la Ville de Cholet cherche à contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de son entourage immédiat. La Ville accompagne cette démarche d'actions de communication telle l'édition d'un guide destiné aux familles qui recense les informations relatives à l'éducation, l'offre culturelle et sportive ou encore les manifestations organisées sur la ville. D'autres initiatives soulignent l'engagement de la municipalité: la création, en centre-ville, d'un Point Info Famille, lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne familiale, ou bien encore la réalisation de places de parking "famille".

et de la ville

Cette reconnaissance d'actions s'accompagne d'une reconnaissance de la Ville. Cholet a fait sienne l'implication totale que suppose le titre "Ville amie des enfants", devenu désormais l'un des fils rouges de ses opérations.

Elle le redit chaque année en célébrant le 20 novembre à travers "Les Journées des Droits de l'Enfant à Cholet", visant ainsi à sensibiliser petits et grands à ce magnifique texte qu'est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et aux valeurs qu'il porte.

Des liens avec l'UNICEF

Dans le cadre de son titre la Ville de Cholet entretient des relations privilégiées avec le comité UNICEF de Maine-et-Loire, à travers notamment :

- la participation du comité UNICEF à des temps forts officiels, à des jury,
- la participation aux événements impulsés par l'UNICEF :
 - La Nuit de l'Eau
 - Les Poupées Frimousses
 - La Fête des couleurs.

Des actions pérennes :

Les Enfentillages, Les Mercredis Gonflés, Les Journées des Droits de l'Enfant, les ateliers aux Musées, les heures du conte, le Rallye de la mobilité durable, les jardins éco-écoles, La Fête du Jeu, les CM2 passent en fête, Mon école mon menu, les Clubs Coup de Pouce, la Journée de l'Audition, Les Z'Allumés, l'Été Cigale, les Rencontres du PIJ, le Rallye Citoyen, les plantations avec le Service Espaces Verts, la fête de la Science, Un Vendredi au Jardin, les Anim'Sports, le Week-end Sport en Famille, les animations de Noël, les places de stationnement Famille, la sécurité aux abords des écoles, la sensibilisation à la maltraitance, les conférences sur la parentalité.

CHOLET, VILLE PILOTE

Le 20 novembre 2004, Cholet a reçu le titre "Ville Amie des Enfants" décerné par l'UNICEF et l'Association des Maires de France. Ceci est une reconnaissance de la politique et de toutes les actions menées à Cholet en faveur des enfants et des jeunes, de l'importance qu'elle accorde à l'amélioration de leur vie quotidienne, à leur participation et à leur écoute, mais également de son ouverture à la solidarité internationale.

Depuis 2008, la Ville de Cholet est l'une des 20 Villes Amies des Enfants, considérées comme "Villes Pilotes". Elles ont pour rôle de dégager des grands axes pour définir de manière plus précise les prochaines étapes du titre Ville Amie des Enfants, et d'élaborer de nouveaux outils de référence et d'évaluation pour le nouveau mandat 2008-2014.



Journées des Droits de l'enfant

CHOLET, VILLE AMIE DES ENFANTS

Annexe

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Ses principes

La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 est le premier traité des Nations Unies qui affirme les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des moins de 18 ans.

Ratifié par 192 pays – record pour un traité international -, ce texte énonce de nouveaux droits, notamment celui d'avoir un nom et une nationalité à la naissance et celui de disposer de la liberté d'expression pour un enfant.

L'UNICEF fonde toute sa politique, son action et ses priorités sur ce texte fondamental dont il a été, avec l'ONU, le précurseur.

La Convention développe quatre principes généraux, applicables aux enfants partout dans le monde. Ces principes sont :

- la non-discrimination,
- le droit de survivre et de se développer,
- la primauté de l'intérêt de l'enfant dans une décision,
- la prise en compte sérieuse de son point de vue.

Les progrès dans l'application de la Convention sont surveillés par la Commission de l'ONU sur les droits de l'enfant, une instance internationale élue, composée de dix experts des droits de l'enfant. Les pays signataires sont tenus d'en rapporter à cette commission deux ans après avoir ratifié la Convention puis tous les cinq ans.

- Sur la santé et les systèmes de soins, la Convention stipule le droit à un niveau de vie décent, au meilleur niveau possible de services de santé et aux soins spéciaux pour les enfants handicapés.
- Les droits à la famille comportent celui de vivre avec un parent, de rester en contact avec l'autre s'il y a séparation, d'être réunis en famille malgré les frontières, de bénéficier d'un système d'adoption sûr, d'être protégé des enlèvements et abus.
- Un enfant doit pouvoir avoir accès à une éducation primaire gratuite.
- Il doit aussi pouvoir poursuivre des études secondaires ou une formation professionnelle et pratiquer librement sa religion, sa langue, sa culture.
- Les enfants ont droit à une protection particulière en cas de conflit armé, de séparation familiale, d'exploitation, d'abus sexuels ou de drogue, de trafic et d'enlèvement.

Le Sommet de l'enfant de 1990 a traduit ces principes en objectifs à réaliser, tels que la réduction de la mortalité ou l'augmentation du nombre d'écoles. En mai 2002, à New York, la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux enfants a fait le bilan des progrès réalisés depuis et, pour la première fois, les jeunes du monde entier y ont participé et s'y sont exprimés.

Quelques articles de la convention :

Protéger l'enfant contre les discriminations

"Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination." (article 2)

Assurer l'intérêt supérieur de l'enfant

"Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être." (article 3)

Respecter l'opinion de l'enfant

"Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité." (article 12)

Protéger l'enfant contre les mauvais traitements

"Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle." (article 19)

Reconnaître le droit au jeu

"Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique." (article 31)

Source : site Ville amie des enfants



Journées ~~des~~ *ées* des Droits de l'enfant

CHOLET, VILLE AMIE DES ENFANTS

Annexe

Les villes s'engagent au quotidien

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France, l'initiative Ville amie des enfants réunit, en 2011, 206 villes françaises.

Ville amie des enfants a pour objectif de promouvoir l'application des droits des enfants dans les villes qui s'engagent à :

- rendre leur ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs
- promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés
- faire mieux connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale
- promouvoir la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant
- organiser chaque année avec l'UNICEF, une grande manifestation le 20 novembre, journée nationale des droits de l'enfant

Un partenariat au service des enfants

Tout au long de l'année, les Villes amies des enfants développent de nouveaux projets et font vivre la Convention des droits de l'enfant avec les bénévoles d'UNICEF France.

Ainsi, les Villes amies des enfants et les comités départementaux peuvent-ils mettre en œuvre ensemble un plan de travail annuel et des réunions pour faire du partenariat avec l'UNICEF un véritable atout au service du développement de la vie locale.

Des échanges

En signant la charte Ville amie des enfants, les villes entrent dans un réseau national, européen et international qui a pour vocation d'échanger les expériences dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et de susciter de nouveaux projets.

Sous l'égide de la convention des droits des enfants, les trois axes de réflexion et d'action des villes amies des enfants sont :

- la vie quotidienne pour une insertion toujours plus harmonieuse des enfants et des jeunes
- la participation et l'écoute des enfants et des jeunes pour le développement de leur citoyenneté
- la solidarité internationale à travers une meilleure connaissance de la situation des enfants dans le monde

Des rencontres

Chaque année, les villes du réseau sont conviées aux rencontres des Villes amies des enfants. Pour préparer les échanges, elles proposent des fiches projets sur leurs initiatives particulièrement innovantes, prenant ainsi part à la constitution d'un vaste catalogue de bonnes pratiques qui est ensuite distribué à tous.

Lors des rencontres, elles s'expriment sur des propositions d'évolution de Ville amie des enfants, débattent et réfléchissent ensemble à la place de l'enfant dans la ville.



Journées des Droits de l'enfant

VILLE AMIE DES ENFANTS DANS LE MONDE

Un réseau de plus de 800 villes

En 2006, il existait plus de 800 Villes amies des enfants dans le monde. Elles ont répondu " présent " à l'appel lancé par l'ONU dès 1996, lors de la Seconde Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II qui s'est tenue à Istanbul. Lors de cette conférence, il a été affirmé que le bien-être des enfants était l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

En 2005, 60% des enfants des pays pauvres vivent dans les villes. De fait, trop nombreux sont encore aujourd'hui ceux qui n'ont pas accès aux services de base tels que l'eau potable ou l'éducation.

La pauvreté, les discriminations entraînent souvent ces enfants dans un cercle dramatique : ils sont privés de toute possibilité d'accéder à leurs droits les plus fondamentaux que sont la santé, l'éducation, l'égalité et la protection.

La ville, trop souvent synonyme d'isolement et de risques spécifiques pour les enfants et les jeunes, représente aussi sous toutes les latitudes un fabuleux gisement de possibilités pour le bien être des enfants et des jeunes.

Dans ce contexte, Ville amie des enfants soutient l'effort de solidarité et de respect des droits des enfants initié par les états signataires de la convention et s'efforce de contribuer à leur mise en œuvre.

Un Secrétariat International au service de l'initiative VAE

Un Secrétariat international des Villes amies des enfants a été créé en 2000 au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence, en Italie. En cohérence avec le mandat du Centre de recherche de l'UNICEF à Florence de promouvoir la compréhension des droits de l'enfant, le Secrétariat collecte, documente, distille et dissémine l'expérience des stratégies locales afin de mettre en application la Convention internationale relatives aux droits de l'enfant et de poursuivre les Objectifs de Développement des Nations Unies pour le Millénaire.

Base de données Villes amies des enfants (VAE)

Le recueil et l'analyse des données font partie des principales activités du Secrétariat VAE. Les résultats des recherches menées sur le terrain et les données existantes sont traitées dans la base de données VAE de façon à fournir une base de connaissances à l'Initiative Ville amies des enfants à l'échelle mondiale.

Le réseau VAE permet de recueillir des données sur le rôle des villes en matière de droits des enfants, de participation des enfants et de services en faveur des enfants. Les informations sont régulièrement traitées, analysées et mises à jour.

Les données sont mises à la disposition des municipalités, des communautés, des associations d'enfants et de tous partenaires intéressés, pour sous-tendre les procédés de planification, les initiatives de persuasion et les activités de recherche nécessaires pour créer une VAE.

De plus en plus de villes s'emploient à développer des programmes et des initiatives en faveur des enfants dans toutes les régions du monde.

Le Secrétariat VAE s'efforce de fournir une documentation aussi étendue que possible sur les innovations visant à répondre aux besoins fondamentaux et à faire respecter les droits humains des femmes et des enfants vivant dans les villes, en particulier au sein de communautés à faible revenu et/ou victimes de diverses formes de discrimination.

Avertissement : Le Secrétariat des Villes amies des enfants n'endosse aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies par d'autres organisations.

Source : site www.villesamiesdesenfants.com